

**DEPARTEMENT du GERS**

**ARRONDISSEMENT D'AUCH**

**Canton de VIC-FEZENSAC**

**COMMUNE DE VIC FEZENSAC**

N° 2025/D48

**DÉCISION DU MAIRE**

**prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1<sup>er</sup>, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;  
**VU** la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;  
**VU** le devis présenté par la société COLAS FRANCE, ZI De Fagia 32190 VIC-FEZENSAC, dans le cadre du projet d'esthétique des réseaux Route d'Eauze RD626 pour un montant de 25 114,46€ HT, soit 30 137,35€ TTC.

**DECIDE**

**Article 1** : DE SIGNER le devis présenté par la société COLAS FRANCE, ZI De Fagia 32190 VIC-FEZENSAC, dans le cadre du projet d'esthétique des réseaux Route d'Eauze RD626 pour un montant de 25 114,46€ HT, soit 30 137,35€ TTC.

**Article 2** : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 3** : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

À VIC-FEZENSAC,  
Le 28 avril 2025,

Madame le Maire,  
Barbara NETO

